



Avis public

CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée :

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal, à la séance extraordinaire du 30 novembre 2020, les élus ont adopté le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, et que celles-ci se tiendront le lundi, à l'exception de celle du mois de janvier qui se tiendra le mardi, et débuteront à 20 heures :

12 janvier	3 mai	13 septembre
1 février	7 juin	4 octobre
1 mars	5 juillet	15 novembre
12 avril	2 août	6 décembre

QUE le présent avis public est publié conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Flavie, ce 11^e jour du mois de décembre 2020.

Julie Dubé
Directrice générale